

## **BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

**Société anonyme au capital de 100.000.000 dinars**  
**Siège Social : Rue Hédi Nouira Tunis**  
**R.C.B 142431996 Tunis**

### ***AVIS DE CONVOCATION***

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 23 Mai 2007 à 15 Heures à l'Hôtel Acropole Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2006.
- 2 - Approbation du report de la désignation du deuxième commissaire aux comptes pour l'exercice 2007.
- 3 - Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2006, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200, 248 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4 - Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2006, et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 5 - Répartition du résultat de l'exercice 2006.
- 6 - Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
- 7 - nomination de Commissaires aux Comptes.
- 8 - Renouvellement du mandat d'administrateurs.
- 9 - Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir à remettre à leur mandataire ou à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, Rue Hédi Nouira – Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques) durant le délai légal.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

**Société anonyme au capital de 100.000.000 dinars**

**Siège Social : Rue Hédi Nourira Tunis**

**R.C.B 142431996 Tunis**

***AVIS DE CONVOCATION***

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Mercredi 23 Mai 2007 à 16 H 30 à l'Hôtel Acropole Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de modification des statuts de la banque portant sur la réduction de la valeur nominale de l'action de 10DT à 5DT.

2 – Approbation du projet de modification des statuts.

Tous les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.

Ils peuvent s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, Rue Hédi Nourira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques) durant le délai légal.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**